

# JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Le journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT :  
 Pour Roubaix : 18 fr. par an,  
 — 10 fr. pour six mois,  
 — 6 fr. pour trois mois.  
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.  
 Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,  
 A ROUBAIX,  
 Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 7 novembre.

Le conseil d'Etat, dont les séances administratives ont repris leur cours depuis la mi-octobre, ne fera sa rentrée en audience publique que le 9 novembre prochain.

Il est fortement question de la suppression prochaine des passeports. Le gouvernement serait disposé à réaliser les vœux émis dans ce sens par les conseils généraux depuis plusieurs années. Tout le monde reconnaît, en effet, les inconvénients de cette sujétion onéreuse, qui a cessé d'offrir, depuis l'établissement des chemins de fer et de la télégraphie, les avantages qu'elle a pu présenter à d'autres époques.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

EMPIRE FRANÇAIS.  
 PRÉFECTURE DU NORD.

ROUBAIX & TOURCOING,  
 DISTRIBUTION D'EAU  
 ENQUÊTE PARCELLAIRE.

Nous, Préfet du département du Nord, Commandeur de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur,

Vu le décret impérial du 5 mai dernier qui déclare d'utilité publique les travaux à faire pour l'établissement d'une distribution des eaux de la Lys dans les villes de Roubaix & Tourcoing;

Vu le plan parcellaire des terrains à acquérir au territoire de Roubaix pour la construction de l'aqueduc d'amenée et le réservoir des eaux;

Vu l'état des propriétés à exproprier;

Vu le titre 2 de la loi du 3 mai 1841;

ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. Les plans et états indicatifs ci-dessus visés resteront déposés pendant huit jours à la

Mairie de Roubaix, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Art. 2. Le délai fixé en l'article précédent ne courra qu'à dater de l'avertissement, qui sera donné collectivement aux parties intéressées, de prendre communication du plan déposé à la Mairie. — Cet avertissement sera publié à son de trompe ou de caisse dans la commune de Roubaix et affiché tant à la porte principale de l'église qu'à celle de la maison commune. Il sera, en outre, inséré dans l'un des journaux qui se publient au chef-lieu de l'arrondissement; un exemplaire de ce journal sera joint au dossier de l'enquête.

Art. 3. M. le Maire de Roubaix certifiera ces publications et affiches; il mentionnera, sur un procès-verbal qu'il ouvrira à cet effet et que les parties qui comparaitront seront requises de signer, les déclarations et réclamations qui lui auront été remises par écrit.

Art. 4. A l'expiration du délai de huitaine, le Maire nous adressera le procès-verbal ainsi que toutes les autres pièces de l'affaire, pour qu'il puisse être ensuite statué par nous, conformément à l'article 8 de la loi du 3 mai 1841.

Fait à Lille, le 31 octobre 1860.

Pour le Préfet en congé :  
 Le Secrétaire-Général délégué,  
 Signé : DUREAU.

Pour amplification conforme :  
 Le Conseiller de Préfecture  
 faisant fonctions de secrétaire-général,  
 Signé : CLEENWERCK DE CRAYENCOURT.

Le Maire de la ville de Roubaix,

Vu l'acte administratif qui précède,  
 Donne avis que le jeudi 15 novembre présent mois, de deux à cinq heures de relevée, il sera procédé, au secrétariat de la Mairie, aux formalités de dépôt de pièces et d'enquête sus énoncées, concernant l'acquisition, par voie amiable ou d'expropriation, des immeubles destinés à l'établissement d'un aqueduc et d'un réservoir, relatifs à la distribution d'eau projetée.

A Roubaix, le 5 novembre 1860.

ERNOULT-BAYART.

On nous adresse la lettre suivante :

Roubaix, 5 novembre 1860.

Monsieur le directeur-gérant du Journal de Roubaix,

Il y a quelques mois, un charretier de M. Jonville, marchand de charbon, tombait dans le canal avec cheval et charrette. Il y a quelques semaines, un malheureux ouvrier, ayant peut-être trop largement profité des plaisirs du dimanche, trouva la mort dans le canal en regagnant, le soir, son domicile. Aujourd'hui, c'est un jeune homme qui échappe providentiellement à un accident dont les suites pouvaient être terribles. Il conduit d'une main inhabile son cheval sur le quai, en face de la rue de l'Union; le cheval répond mal à la volonté de son maître; au lieu de céder à la pression qui le pousse loin de la rive, il s'en rapproche, le jeune conducteur veut l'arrêter; mais le cheval recule jusqu'au talus. Au moment où il sent le chariot se dérober sous ses pieds, le conducteur, par un effort énergique, saute sur la rive supérieure, et cheval et voiture roulent dans un précipice profond de 7 à 8 mètres.

Les hameaux du Pile, du Cheval-Blanc, des Trois-Ponts, et tout le quartier qui entoure déjà l'église qu'on érige au Tilleul deviennent de plus en plus peuplés, et le canal ne tardera plus à se trouver au centre de la ville.

Ne serait-il pas temps que notre administration se préoccupât sérieusement des mesures à adopter pour éviter le retour d'accidents qui, si on n'y prend garde, peuvent devenir très fréquents.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

UN ABONNÉ.

L'observation que nous adresse notre abonné a déjà été formulée, il y a plusieurs années, par le Journal de Roubaix.

Depuis cette époque, les accidents se sont malheureusement reproduits sans qu'aucune mesure ait été prise pour les éviter.

Nous espérons qu'il suffira d'un appel fait à l'autorité administrative pour que la sécurité publique soit assurée aux abords de la partie du canal qui traverse la ville. J. R.

Monseigneur l'archevêque de Cambrai arrivera samedi soir dans notre ville.

Sa Grandeur descendra chez M. le doyen de Saint-Martin.

Dimanche, à huit heures, les enfants de la paroisse Saint-Martin recevront le sacrement de confirmation. Monseigneur assistera à la grand-messe et prononcera le sermon.

La même cérémonie religieuse aura lieu lundi 12, à huit heures, en l'église Notre-Dame.

Le lendemain mardi, à huit heures, la messe qui précède la confirmation sera célébrée par Sa Grandeur, dans la chapelle du collège Notre-Dame-des-Victoires.

Le tribunal correctionnel de Lille, dans son audience du mardi 6 novembre, a condamné les sieurs Gustin, Lorian et Barin, de Croix, le premier à un mois de prison, et les deux autres à quinze jours de la même peine pour avoir injurié et frappé le sieur Auchy, garde de la commune de Croix.

Les autorités françaises viennent de remettre aux autorités belges le sieur P. P..., arrêté à Marseille; il sera prévenu d'avoir, le 17 octobre 1860, à Bruxelles, pris la fuite en emportant les fonds d'une société dont il était le directeur.

Le bruit court qu'il s'agit dans cette affaire d'une somme de 300,000 fr. L'inculpé a été dirigé vers Bruxelles.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre, il y a trois départs par jour de Londres à Paris et de Paris à Londres, par la voie de Douvres à Calais. La traversée du détroit se fait en une heure et demie. Deux services ont lieu le matin et le troisième le soir. Cette mesure était devenue nécessaire pour répondre aux nouveaux besoins que créera entre les deux peuples la multiplication des rapports résultant du traité de commerce.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX  
 DU 7 NOVEMBRE 1860.

UN MENSONGE.

(Suite. — Voir notre dernier numéro.)

VII

Les vastes salons de M. Derville étincelaient de mille lumières. Un monde de valets, de chevaux, de voitures, remplissaient bruyamment les cours; et une foule brillante se pressait dans les appartements.

C'était la fête de M<sup>me</sup> Derville, — et le banquier donnait un bal, signe d'une joie conjugale qu'il n'éprouvait plus depuis longtemps.

Parmi cette foule de beautés qui, sous les plumes, les fleurs, les diamants, se disputaient les regards et l'admiration des hommes, une d'elles surtout, dans sa simple et naïve parure de jeune fille, attirait l'attention.

Quelle est, se demandait-on de toutes parts, cette jolie personne à l'œil noir et brillant comme une Espagnole, à la taille modeste et gracieuse comme une Française?

C'est M<sup>lle</sup> Maria Derville, répondait-on, la nièce du maître de la maison.

— Charmante personne!

— Son oncle en paraît fou!

— Et qui n'en raffolerait?

— Qui? Parbleu, M<sup>me</sup> Derville. Voyez plutôt quels regards elle lance à sa nièce!

C'est qu'elle a fait la conquête du jeune duc de Valdemont. Voyez plutôt! il ne la quitte pas un seul instant.

Le jeune duc semblait en effet fasciné par la beauté et les grâces d'Emilie. Sans cesse auprès d'elle, il cherchait par tous les moyens à captiver son attention. Elle n'avait pas de cavalier plus assidu; et, sans cesse penché vers elle, il lui débitait ces compliments et ces riens flatteurs si puissants ordinairement sur le cœur des femmes.

Emilie, étonnée de ce langage, auquel elle n'avait pas encore été habituée, répondait avec embarras aux compliments exprimés du jeune duc, et à ces discours dont elle ne comprenait ni le sens ni le but. Dans le moment même où elle était entourée de ses adorateurs, elle ne voyait que Théodore qui, de son côté, ne voyait qu'elle. Leurs regards et leur familiarité n'échappèrent pas au duc. Il s'éloigna avec dépit.

— Croirais-tu, mon cher ami, dit-il repassant son bras sous celui du comte de Lannecy; croirais-tu que cette petite fille fait la rebelle?

— Comment! elle ose vous résister!

— C'est un enfantillage de sa part.

— Il y a mieux que cela, je crois que j'ai un rival.

— Un rival! plaisanterie! et quel est ce dangereux triomphateur?

— C'est le petit cousin! Le conçois-tu, mon cher? — Un commis-marchand! c'est une véritable mystification.

— Il faut mettre cette créature à la raison.

— N'aie pas peur. Je saurai me satisfaire ou me venger.

VIII

Quelques jours après, Théodore, sortant de l'hôtel, rencontra un homme mal vêtu qui l'aborda avec respect. L'inconnu tressaillit et fronga les sourcils. — C'était un des domestiques qui l'avaient servi à Bordeaux pendant son court séjour dans cette ville avec Emilie et Maria.

— Que me voulez-vous? lui dit-il.

— Monsieur, je vous demande pardon. Je suis sans place... je me recommande à vos bontés... si jamais vous entendiez parler...

— Très volontiers, très volontiers! interrompit Théodore avec précipitation. Tenez, mon ami; et il lui présenta tout ce qu'il avait d'argent sur lui. — Je ne vous demande qu'une chose.

— Je suis à vos ordres, monsieur! s'écria le domestique en se courbant humblement.

— Ne venez jamais dans cet hôtel! et ne dites à personne que vous m'avez connu!

— Vous pouvez compter sur ma discrétion, monsieur!

Il salua une seconde fois, et lorsqu'il se fut éloigné de quelques pas, il se retourna, regarda Théodore et haussa les épaules.

— Est-ce que vous connaissez ce jeune homme, l'ami! lui dit un domestique couvert d'une brillante livrée de chasseur.

— Pourquoi?

— Ecoutez, je suis au gage du comte de Valdemont, et je pourrais vous être utile.

— Bien! certainement, je le connais; c'est M. Théodore, le neveu de M. Derville.

— Avez-vous entrée dans l'hôtel?

— Non. Je n'ai connu M. Théodore qu'à

Bordeaux où il allait chercher la nièce de M. Derville.

— Ah! connaissez-vous cette nièce?

— Si je la connais?... mais elle est morte.

— Morte! allons donc, vous plaisantez. J'ai une lettre à lui remettre.

— Parbleu! j'ai suivi son convoi à Bordeaux, et je suis sûr de ce que je vous dis. M. Théodore a bien emmené avec lui une jeune personne, M<sup>lle</sup> Emilie, mais elle n'était pas la nièce de M. Derville.

— Ah! — comment était cette jeune personne?

— Une jolie Espagnole, à l'œil noir et brillant.

— Bon! — et la nièce?

— La nièce? ma foi, elle était maigre et pâle; elle avait les yeux d'un gris terne.

— Bravo! je vois ce que c'est! Viens avec moi, mon cher, parler au duc, et ta fortune est faite. — Ah! ah! vieux barbon, vous vous permettez ainsi d'avoir une jolie nièce au nez de votre femme! vraiment le tour est bon.

IX

— Tu es sûr de cela, François? s'écria le duc en se levant impétueusement. — Maria n'est pas la nièce de M. Derville?

— Je vous le jure, monseigneur!

— En vérité! quoi, cette jeune fille, en apparence si naïve, si modeste, serait... — Parbleu! fiez-vous donc aux apparences! — Aussi le vieux bonhomme en paraît fou! Le bon oncle, disait-on! Ah! bon oncle, en vérité!

— C'est délicieux! divin! disaient deux ou trois de ses amis, brillants étonnés qui s'étendaient sur les sofas en se donnant des grâces.